SAGACITÉ

CLAUSES D'INSERTION : MODE D'EMPLOI

Contacts à SAGACITE

Immeuble le Vinci
2 place Alexandre Farnèse
2ème étage
84 000 AVIGNON
www.sagacite-plie.fr

Personne ressource
Laurence BOURGER
l.bourger@sagacite.asso.fr
Tél : 06.80.16.34.48
Tél : 04 32 75 10 80
Fax : 04 32 75 10 89

L'esprit des clauses et l'objectif du dispositif

Les clauses sociales visent à favoriser l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles

Le dispositif mis en œuvre **permet d'éviter les pressions à l'embauche**, de sécuriser le travail de vos équipes et **d'assurer l'égalité des chances** dans le traitement des candidatures
A EVITER ABSOLUMENT : le recrutement directement sur le chantier.

Quel est le public concerné ?

Sont concernées, les personnes relevant des catégories administratives suivantes :

- Les jeunes de moins de 26 ans, de faible niveau de qualification ou sans expérience professionnelle,
- Les demandeurs d'emploi de longue durée (plus de 12 mois d'inscription au chômage) ;
- Les allocataires de minima sociaux (RSA, ASS)
- Les publics reconnus travailleurs handicapés, au sens de l'article L 5212-13 du code du travail, fixant la liste des bénéficiaires de l'obligation d'emploi ;
- Les personnes prises en charge dans le dispositif IAE (insertion par l'activité économique),
- Les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans.

Comment répondre à la clause ?

Vous avez trois possibilités :

1. **L'embauche directe**
2. **Le recours à une Structure d'insertion par l'Activité Economique pour la co traitance ou la sous traitance** (Entreprise d'Insertion, Association portant un Atelier ou Chantier d'Insertion)
3. **Le recours à une structure de mise à disposition de personnels :**
   - Recours à une ETTI (Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion)
   - Recours à une Association Intermédiaire
   - Recours à un GEIQ (Groupement d'Employeurs par l'Insertion et la Qualification)
   - Recours à une entreprise de travail temporaire conventionnée,
     (dans le cadre des dispositions de l'accord national professionnel du 7 juillet 2005 relatif à la mise à disposition d'un salarié d'une ETT auprès d'un utilisateur lorsque la mission de travail temporaire vise à faciliter l'embauche de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles)

Vous avez choisi une des trois solutions, dans chaque cas SAGACITE vous apporte un service.

l'Europe s'engage en France – Fonds Social Européen
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
grand avignon communauté d'agglomération
Département de VAUCLUSE
UNION EUROPEENNE
Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

Quels sont les services proposés par SAGACITE ?

1. **Une aide au recrutement**
    - L'aide à l'identification du besoin de main d'œuvre (Recueil du besoin)
    - La diffusion de l'offre d'emploi
    - La centralisation des candidatures
    - La pré sélection des candidats
    - La vérification de l'éligibilité des candidats

SAGACITE vous propose des candidats et ses locaux si besoin, pour réaliser vos entretiens de recrutement.
L'entreprise est **seule décisionnaire** sur le choix du candidat à retenir.

Cette organisation, outre le gain de temps pour l'entreprise, permet également de proposer aux candidats qui ne sont pas retenus, d'autres solutions en termes d'emploi, de formation ou d'accompagnement.

2. **Une mise en relation avec les structures d'insertion**

Dans le cas où votre entreprise ou le marché, privilégie le recours à la sous-traitance, la co-traitance ou à la mise à disposition de personnel, SAGACITE pourra favoriser le lien avec les structures d'insertion par l'activité économique correspondant à l'objet du marché ou du lot.

3. **Le suivi dans l'emploi du salarié recruté**

Vous devez obligatoirement informer SAGACITE de toute modification ou évènement intervenant en cours de mission du salarié recruté : arrêt, remplacement, retard, absence, modification du besoin…

Quelles sont les pièces et les justificatifs à transmettre à SAGACITE ?

- la fiche de poste
- le nom et téléphone de la personne « tuteur » dans l'entreprise
- le CV retenu par l'entreprise avec nom, adresse, coordonnées et date de naissance du candidat afin d'obtenir la validation de la candidature par le facilitateur
- les dates de début et de fin d'embauche du candidat
- le contrat d'embauche quelque soit la modalité choisie
- chaque fin de mois le relevé d'heures et/ou bulletin de paye

SAGACITE vous établira à la fin du marché un certificat d'exécution des heures d'insertion.

NOUBLIEZ PAS :

SAGACITE est votre relais avec le maître d'ouvrage sur toutes les questions d'insertion et d'emploi

Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

UNION EUROPEENNE